



RE 2020
Recommandations de l'Association BBCA
Groupe de concertation du 24 juillet 2020



1. Fin de vie du Gros œuvre constatée

L'Association BBCA demande que la RE 2020 prenne en compte la fin de vie constatée et non théorique du gros œuvre tout en appliquant les règles de calcul de l'ACV (Analyse du Cycle de Vie).

2. Prise en compte de la démolition préalable

L'Association BBCA demande que la RE 2020 prenne en compte le coût environnemental du lancement effectif d'une démolition/déconstruction du gros œuvre préalable à une construction neuve

3. Création d'une surface de référence construction

L'Association BBCA demande que la RE 2020 favorise les bâtiments de qualité, meilleur garant de réversibilité et pérennité en prenant en compte une nouvelle surface de référence pour les émissions carbone en construction intégrant SDP/quote-part des infras/quote-part de surfaces non couvertes.

4. Stockage carbone

L'Association BBCA demande que la RE 2020 encourage le recours aux matériaux bio-sourcés stockeurs de carbone



5. Confort d'été des matériaux à faible inertie

L'Association BBCA demande que, sur la question du confort d'été, les différences d'inertie entre les matériaux n'introduisent pas de pénalisation pour ceux à faible inertie, et que ces éventuelles différences soient neutralisées dans le calcul réglementaire.

6. Surface de référence énergie

Tenir compte de l'extension du périmètre des consommations réglementées avec en particulier la prise en compte des consommations des parkings dans la surface de référence

7. Certification carbone des matériaux

L'Association BBCA demande que le calcul réglementaire puisse s'appuyer sur une certification fiable de l'empreinte carbone des produits et équipements utilisés dans l'ACV Bâtiment qui puisse garantir la pertinence des scénarios retenus (à l'instar de la certification des isolants via la marque Acermi).



Merci.